L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS.

inventaire supplémentaire

MONUMENTS HISTORIQUES.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS,

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques et notamment l'article 2, modifié et complété par la loi du 23 juillet 1927;

La Commission des monuments historiques entendue;

र्वे के प्रतिकृतिक विकास के प्रतिकृतिक विकास के अपने के प्रतिकृतिक के प्रतिकृतिक विकास के प्रतिकृतिक विकास के विकास के प्रतिकृतिक विकास के प्रतिकृतिक विकास के प्रतिकृतिक के प्रतिकृतिक विकास के प्रतिकृतिक विकास के प्रतिकृत There are ARRETE : They are the second of the second

tine and the	take a second		A Turnder			73.0° L	1. 1	🔛	-
	ి మందర్గామ్మ సంస్థించిన						· ·	2 . H.T.	
appartenant à	lad	ommune	de.	Bervi	11 e-	su z ~]	ler	•	
<u> </u>					-				
inscrit e sur	l'inventaire	e supplén	nentai	re des	monun	nents l	nistori	ques.	
insortium but		11							
		. w mv i a	ART.	2.			· .		
Le présen	t arrêté s	era notif	ART.	2. Préfet	du d	épart ei			1
Le présen	t arrêté s	era notif	ART.	2. Préfet	du d	épart ei			1
Le présen	t arrêté s	era notif	ART.	2. Préfet	du d	épart ei			- -
Le présen archives de la	t arrêté s	e au ma	ART. lé au ire de	Préfet la com	du d	épart ei			1

Pour le Directeur des Beauxearts Chef du Bureau des Monuments Histo-

Pour le Ministre et par délégation spéciale Le Virecteur Général des Beaux-Uxts

Paul LEON...

Paris, le_ 1 3 FEV 1928

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES Le plan visualisé sur cet extrait est géré Département : EURE par le centre des impôts foncier suivant : Pont-Audemer EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL Avenue de l'Europe 27507 Commune: 27507 Pont-Audemer Cedex BERVILLE-SUR-MER tél. 02.32.56.71.00 -fax 02.32.56.71.33 cdif.pont-audemer@dgfip.finances.gouv.fr Section : AB Feuille : 000 AB 01 Échelle d'origine : 1/1000 Cet extrait de plan vous est délivré par : Échelle d'édition : 1/1000 Date d'édition : 19/08/2014 (fuseau horaire de Paris) cadastre.gouv.fr Coordonnées en projection : RGF93CC49 ©2012 Ministère de l'Économie et des

